



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 213, Loi concernant certains
immeubles situés dans la Municipalité de Dixville
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 12 février 2025

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2277-20250213

2025

Séance du mercredi 12 février 2025

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 213,
Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville
(Ordre de l'Assemblée le 3 décembre 2024)

Membres présents :

M. Provençal (Beauce-Nord), président

M^{me} Blouin (Bonaventure)

M^{me} Dorismond (Marie-Victorin)

M. Dubé (La Prairie), ministre de la Santé

M^{me} Grondin (Argenteuil)

M^{me} Hébert (Saint-François), députée ayant présenté le projet de loi

M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Prass (D'Arcy-McGee) en remplacement de M^{me} Caron (La Pinière)

Autre participante :

M^e Carole Arbour, Direction générale du Bureau du sous-ministre, ministère de la Santé
et des Services sociaux

Intéressée :

Municipalité de Dixville :

M. Sylvain Benoît, directeur général

M^e Antoine Gérin, Gérin, Leblanc & Associés

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 11, M. Provençal (Beauce-Nord) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Hébert (Saint-François), M. Dubé (La Prairie) et M^{me} Prass (D'Arcy-McGee) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Municipalité de Dixville.

Il est convenu de permettre à M^e Arbour de prendre la parole.

L'audition se poursuit.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Benoît de prendre la parole.

Après débat, le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Provençal (Beauce-Nord) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Prass (D'Arcy-McGee), M. Dubé (La Prairie), M^{me} Hébert (Saint-François) et M. Provençal (Beauce-Nord) font des remarques finales.

À 11 h 52, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 13 février 2025, à 8 heures, où elle se réunira en séance de travail.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Félix Fortin-Lauzier

Luc Provençal

FFL/col

Québec, le 12 février 2025